



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Information & Communication
Service statistique

3003 Berne-Wabern, le 12 juillet 2016



Statistique en matière d'asile

2^{ème} trimestre 2016

Synthèse

Demandes d'asile

Au deuxième trimestre 2016, 5962 demandes d'asile ont été déposés en Suisse, soit 2353 de moins qu'au premier trimestre. De janvier à avril, le nombre des demandes d'asile enregistrées a sans cesse reculé en raison de la diminution de la migration par la route des Balkans. En mai, pour la première fois depuis une demi-année, ces chiffres ont à nouveau légèrement augmenté (pour atteindre 1885 demandes). La hausse des demandes d'asile s'est ensuite poursuivie au mois de juin (avec 2329 demandes). L'augmentation de ces deux derniers mois s'explique par la hausse saisonnière des débarquements en Italie qui a débuté cette année vers la fin du mois de mai. Comme les conditions météorologiques ont retardé l'accostage par rapport à l'année dernière, la hausse de la courbe des demandes d'asile déposées en Suisse a été légèrement retardée. C'est probablement là la principale raison pour laquelle, en juin 2016 notamment, le nombre de demandes d'asile a été largement inférieur à ce qu'il avait été au même mois de l'année précédente (juin 2015 : 3805 demandes).

Les trois principaux pays de provenance des requérants d'asile arrivés en Suisse au deuxième trimestre 2016 ont été l'Érythrée, la Somalie et l'Afghanistan. D'avril à juin, un millier de ressortissants érythréens ont demandé l'asile en Suisse (+ 359 demandes par rapport au premier trimestre, + 56 %). Au deuxième trimestre 2015, les ressortissants érythréens avaient déposé 3238 demandes d'asile. Le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse par des ressortissants érythréens est étroitement lié aux débarquements dans le sud de la péninsule italienne. Cette année, ceux-ci ont été nettement retardés par rapport à 2015 en raison des conditions météo. En conséquence, l'afflux d'Érythréens et la poursuite de leur migration vers la Suisse ont été différés de plusieurs semaines. Outre la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède sont également des pays de destination privilégiés des personnes en provenance d'Érythrée. La Somalie arrive en deuxième position des principaux pays de provenance des requérants d'asile en Suisse au deuxième trimestre 2016, avec 614 demandes (+ 254 unités comparativement au premier trimestre, + 71 %). Cette recrudescence est également liée au grand nombre de débarquements dans le sud de l'Italie. L'Afghanistan arrive en troisième position avec 373 demandes (- 1668 demandes, - 82 %). Outre la fermeture de la route migratoire par les Balkans, la forte baisse des entrées de ressortissants afghans vient aussi du fait que ceux qui poursuivent leur route depuis l'Allemagne sont moins nombreux.

En plus de l'Afghanistan, les pays de provenance suivants ont affiché une baisse de plus de 30 demandes au deuxième trimestre 2016 : l'Irak avec 177 demandes (- 554 unités, - 76 %), la Syrie avec 365 demandes (- 508 unités, - 58 %), l'Iran avec 89 demandes (- 144 unités, - 62 %), le Sri Lanka avec 353 demandes (- 110 unités, - 24 %), l'Algérie avec 130 demandes (- 77 unités, - 37 %), la Tunisie avec 54 demandes (- 53 unités, - 50 %), le Sénégal avec 81 demandes (- 40 unités, - 33 %), la Turquie avec 97 demandes (- 38 unités, - 28 %) et le Pakistan avec 35 demandes (- 31 unités, - 47 %). Une grande partie de ces baisses est due, en premier lieu, au net recul de la migration par la route des Balkans.

En plus de l'Érythrée et de la Somalie, les pays de provenance suivants ont affiché une hausse de plus de 30 demandes au deuxième trimestre 2016 : l'Éthiopie avec 282 demandes (+ 165 unités, + 141 %), le Nigéria avec 353 demandes (+ 52 unités, + 17 %), le Soudan avec 75 demandes (+ 50 unités, + 200 %) et la Guinée avec 169 demandes (+ 48 unités, + 40 %). Ces hausses sont étroitement liées à l'importance accrue de la migration par la route de la Méditerranée centrale.

L'on sait d'expérience que le nombre de débarquement en Italie croît durant les mois d'été. Aussi le nombre de requérants d'asile qui arriveront en Suisse devrait-il aussi augmenter ces prochains mois. Mais la force de cette hausse dépend aussi de plusieurs autres facteurs, comme le nombre d'accostages et la composition des groupes de personnes qui débarquent dans le sud de l'Italie.

Cas réglés et effectifs en procédure d'asile

Au cours du deuxième trimestre 2016, 8036 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 60 de plus (+ 0,8 %) qu'au premier trimestre 2016 et 1272 de plus (+ 18,8 %) qu'au deuxième trimestre 2015 (6764 cas réglés). L'asile a été accordé à 1594 personnes. Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est élevé à 24,1 %, ce qui représente une légère hausse par rapport au trimestre précédent (23,7 %). 2869 demandes ont été rejetées ; 1410 autres, devenues sans objet, ont été classées.

Au deuxième trimestre 2016, 2163 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues, dont 1996 dans le cadre d'une procédure Dublin. Le SEM traite en priorité les demandes d'asile qui relèvent de la compétence d'un autre État Dublin. Il en va de même pour les procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, peuvent être réglées en première instance par des NEM ou des décisions négatives.

Au deuxième trimestre 2016, 1843 personnes ont été admises à titre provisoire (trimestre précédent : 1775). Parmi ces admissions provisoires, 1708 sont le fait de décisions d'asile rendues en première instance. Au cours du trimestre sous revue, le taux de protection (octroi de l'asile et de l'admission provisoire dans le cadre de décisions rendues en première instance) s'est monté à 49,8 % (trimestre précédent : 47,3 %).

Entre le premier trimestre 2016 et le deuxième trimestre 2016, l'effectif en cours de procédure d'asile (demandes d'asile en suspens en première instance) a diminué de 1578 unités, faisant passer le nombre de demandes à 29 255 (- 5,1 %). Cet effectif est cependant plus élevé de 13 987 demandes par rapport à l'année précédente (15 268 demandes d'asile en suspens en première instance à la fin du deuxième trimestre 2015).

Accord d'association à Dublin

L'accord d'association à Dublin vise à ce qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objet non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin a compétence pour mener une procédure d'asile. Une fois cette compétence définie, c'est le droit national de l'État Dublin en question qui s'applique.

Au deuxième trimestre 2016, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 3238 personnes, car elle estimait que ces pays avaient compétence pour traiter leurs demandes d'asile. Durant la même période, la demande a été acceptée, l'État sollicité s'étant déclaré prêt à prendre en charge la personne concernée, dans 2368 cas. Dans 1353 autres cas, elle a été rejetée. 1103 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre.

Au cours de la même période, la Suisse a pour sa part reçu 877 demandes de prise en charge émanant d'autres États Dublin. Elle en a accepté 251 et rejeté 624. 100 personnes ont été transférées dans notre pays.

Réinstallation et relocalisation

Au deuxième trimestre 2016, 34 premières personnes à protéger dans le cadre du programme de relocalisation de l'UE sont arrivées en Suisse, en provenance d'Italie. Durant cette même période, 231 réfugiés ont été accueillis en Suisse dans le cadre du programme de réinstallation. Parmi ce groupe, 207 étaient des réfugiés Syriens en provenance du Liban et 24 étaient des Irakiens et des Palestiniens d'Irak dont la sécurité était sérieusement menacée en Syrie.

Départs et avis d'exécution du renvoi

Au deuxième trimestre 2016, 2466 personnes ont quitté la Suisse ou été rapatriées, par voie terrestre ou aérienne, soit 392 personnes de plus (+19 %) que durant la même période l'an dernier. 750 migrants ont quitté le territoire suisse de manière autonome et contrôlée. 901 personnes ont été rapatriées dans leur pays d'origine et 815 transférées dans un État tiers ou un État Dublin. Par ailleurs, 2359 personnes (deuxième trimestre 2015 : 1262) ont quitté la Suisse sans annoncer leur départ aux autorités, ou alors leur lieu de séjour est inconnu.

Taux d'activité professionnelle des personnes âgées de 18 à 65 ans

À la fin du mois de juin 2016, 380 requérants d'asile dont la procédure était en cours exerçaient une activité professionnelle, pour un taux d'activité professionnelle de 1,6 % sur l'ensemble de la Suisse ; par rapport à la même période de l'année précédente, la hausse est de 68 personnes (21,8 %). Le faible taux d'activité de ce groupe de personnes s'explique par l'interdiction de travailler faite aux requérants d'asile pour une période de 3 à 6 mois (selon le canton) ainsi que par les obstacles existants en matière d'accès au marché du travail.

Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 6515 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 28,5 %), ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 474 personnes (+7,8 %). En ce qui concerne les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 3319 d'entre eux exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 22,1 %), ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une hausse de 1123 personnes (+51,1 %). Les nombres d'actifs correspondants de chaque canton et les taux d'activité professionnelle par canton sont présentés dans les tableaux détaillés.

Suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile

Le rapatriement des requérants d'asile déboutés dans leur pays de provenance ou un État Dublin (exécution du renvoi) relève de la compétence des cantons. Or il existe des différences entre les cantons dans la manière d'exécuter leur mandat. C'est ainsi que certains cantons obtiennent des chiffres proportionnellement plus élevés que d'autres s'agissant du nombre de cas d'exécution du renvoi ou de celui des transferts de personnes dans leur pays de premier asile au-delà des délais fixés par l'accord de Dublin. Cette situation est due aux différentes conditions cadres en vigueur dans les cantons. Des différences sont notamment constatées dans la pratique judiciaire et au niveau des lois cantonales sur les mesures de contrainte, le nombre de places de détention relevant de la législation sur les étrangers mises à disposition pour l'exécution des renvois, ou les priorités définies par chaque canton. De plus, il peut se produire des phénomènes de distorsion statistique, en particulier dans les petits cantons, ou bien des effets spéciaux, qui peuvent notamment s'expliquer par les emplacements des centres fédéraux pour requérants d'asile ou du centre pilote de Zurich. Le SEM mène régulièrement des entretiens avec les cantons afin d'optimiser l'exécution des renvois.

À la demande des cantons, la Confédération leur propose une assistance opérationnelle à l'exécution des renvois. Ainsi, elle leur prête son concours, notamment dans l'identification des personnes et l'obtention de documents ainsi que l'organisation des départs. À cet effet, la Confédération entretient aussi des contacts avec les autorités étrangères. S'agissant de l'aide apportée aux cantons dans le domaine de l'exécution des renvois, le nombre de cas en suspens concernant des ressortissants éthiopiens et chinois a fortement augmenté (pour la période qui s'étend de fin avril 2015 à fin avril 2016). Par contre, dans le domaine de l'asile, l'effectif des cas en suspens, pour la même période, a pu être réduit de 27 % pour les ressortissants tunisiens et de 18 % pour les ressortissants algériens. Des échanges réguliers ont lieu avec les autorités algériennes ; ces derniers mois, ils ont débouché sur une amélioration significative dans le domaine de l'obtention de documents de voyage. Néanmoins, la situation effective des rapatriements en Algérie des personnes identifiées reste insatisfaisante. De même, la proportion de personnes dont le renvoi est en cours d'exécution mais dont on ignore l'État de provenance

continue de poser problème. Le rapatriement de ces personnes présuppose de longues investigations pour établir leur nationalité et leur identité. Du 30 avril 2015 au 30 avril 2016, l'effectif total des cas en suspens dont l'exécution bénéficie de l'assistance de la Confédération est descendu à 2944 personnes, diminuant ainsi de 8 %.

Les principales données

Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin juin 2015	Fin juin 2016	+/- en %
Effectif dans le processus asile en Suisse	Fin du mois	49'327	67'321	36.5
Effectif dans le processus procédure	Fin du mois	17'084	32'076	87.8
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	15'268	29'255	91.6
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force ¹⁾	Fin du mois	1'816	2'821	55.3
Effectif admissions provisoires	Fin du mois	31'618	34'741	9.9
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	15'257	15'906	4.3
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	8'806	9'548	8.4
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	6'173	7'344	19.0
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	1'382	1'943	40.6
Total suspensions de l'exécution du renvoi	Fin du mois	589	420	-28.7
Suspensions (groupes)	Fin du mois	6	2	-66.7
Suspensions (individus)	Fin du mois	583	418	-28.3
Cas spéciaux statistiques dans le processus asile	Fin du mois	36	84	133.3
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	Fin du mois	4'868	4'622	-5.1
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	Fin du mois	3'247	2'918	-10.1
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	Fin du mois	2'751	2'456	-10.7
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	Fin du mois	496	462	-6.9
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	Fin du mois	521	663	27.3
Organisation du départ après procédure d'asile	Fin du mois	354	472	33.3
Organisation du départ sans procédure d'asile	Fin du mois	167	191	14.4
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/ suspendus	Fin du mois	467	473	1.3
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	Fin du mois	633	568	-10.3
Nombre de réfugiés reconnus	Fin du mois	37'772	43'300	14.6
Réfugiés permis B	Fin du mois	16'436	22'422	36.4
Réfugiés permis C	Fin du mois	21'336	20'878	-2.1
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	Fin du mois	91'967	115'243	25.3

¹⁾ Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2016	Trim. 2/2016	+/- en %
		1.1.-30.6.2015	1.1.-30.6.2016	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupements familiaux	Trimestre	1'018	796	-21.8
	Année	2'203	1'814	-17.7
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	799	942	17.9
	Année	4'519	1'741	-61.5
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	8'315	5'962	-28.3
	Année	11'873	14'277	20.2
Reprises des demandes d'asile en Suisse	Trimestre	586	475	-18.9
	Année	615	1'061	72.5
Cas réglés en première instance	Trimestre	7'976	8'036	0.8
	Année	14'161	16'012	13.1
Décisions positives	Trimestre	1'658	1'594	-3.9
	Année	3'574	3'252	-9.0
Rejets avec admission provisoire	Trimestre	1'638	1'705	4.1
	Année	4'233	3'343	-21.0
Rejets sans admission provisoire	Trimestre	842	1'164	38.2
	Année	1'913	2'006	4.9
Non-entrées en matière avec admission provisoire	Trimestre	7	3	-57.1
	Année	35	10	-71.4
Non-entrées en matière sans admission provisoire	Trimestre	2'838	2'160	-23.9
	Année	2'953	4'998	69.3
Radiations	Trimestre	993	1'410	42.0
	Année	1'453	2'403	65.4
Taux de reconnaissance en % ¹	Trimestre	23.7	24.1	-
	Année	28.1	23.9	-
Taux de protection en % ²	Trimestre	47.3	49.8	-
	Année	61.7	48.5	-
Groupe : octrois de l'asile (Resettlement)	Trimestre	46	153	232.6
	Année	158	199	25.9
Admissions provisoires	Trimestre	1'775	1'843	3.8
	Année	4'592	3'618	-21.2
Admissions provisoires LAsi et LEtr	Trimestre	1'093	1'246	14.0
	Année	3'050	2'339	-23.3
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	682	597	-12.5
	Année	1'542	1'279	-17.1
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	954	945	-0.9
	Année	1'665	1'899	14.1
Demandes de réexamen	Trimestre	324	324	0.0
	Année	692	648	-6.4
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	370	356	-3.8
	Année	653	726	11.2
Révocations et extinctions asile	Trimestre	276	378	37.0
	Année	430	654	52.1

¹ Taux de reconnaissance = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

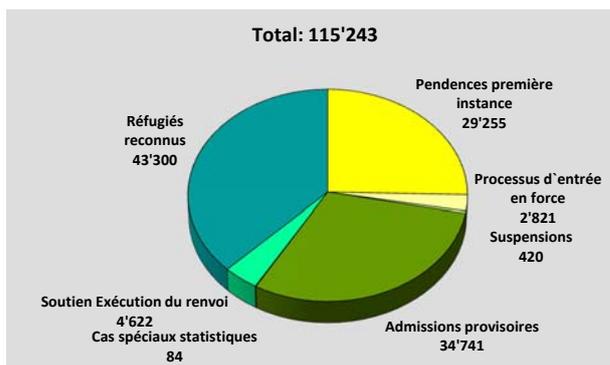
² Taux de protection = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance

Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2016	Trim. 2/2016	+/- en %
		1.1.-30.6.2015	1.1.-30.6.2016	
Dublin : Requêtes procédure out	Trimestre	5'809	3'238	-44.3
	Année	6'364	9'047	42.2
Dublin : Requêtes procédure In	Trimestre	762	877	15.1
	Année	1'670	1'639	-1.9
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	3'010	2'368	-21.3
	Année	3'195	5'378	68.3
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	251	251	0.0
	Année	690	502	-27.2
Dublin : Décisions de non-entrée en matière (art. 31a.1.b)	Trimestre	2'729	1'996	-26.9
	Année	2'673	4'725	76.8
Dublin : Transferts procédure out	Trimestre	1'112	1'103	-0.8
	Année	1'337	2'215	65.7
Dublin : Transferts procédure in	Trimestre	135	100	-25.9
	Année	313	235	-24.9
Accords de réadmission : Requêtes procédure out	Trimestre	184	184	0.0
	Année	254	368	44.9
Accords de réadmission : Requêtes procédure In	Trimestre	0	8	-
	Année	9	8	-11.1
Accords de réadmission : Consentement procédure out	Trimestre	173	177	2.3
	Année	233	350	50.2
Accords de réadmission : Consentement procédure in	Trimestre	0	8	-
	Année	8	8	0.0
Accords de réadmission : Décisions de non-entrée en matière	Trimestre	67	92	37.3
	Année	124	159	28.2
Accords de réadmission : Transferts procédure out	Trimestre	87	89	2.3
	Année	119	176	47.9
Accords de réadmission : Transferts procédure in	Trimestre	0	1	-
	Année	5	1	-80.0
Cas de rigueur : Demandes	Trimestre	568	505	-11.1
	Année	973	1'073	10.3
Cas de rigueur : Approbations	Trimestre	533	556	4.3
	Année	1'010	1'089	7.8
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	Trimestre	494	524	6.1
	Année	946	1'018	7.6
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	Trimestre	39	32	-17.9
	Année	64	71	10.9

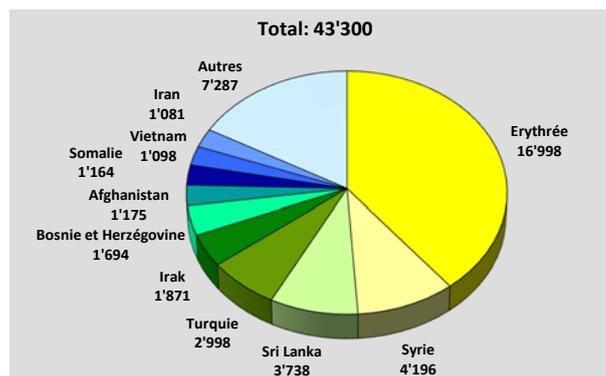
Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2016	Trim. 2/2016	+/- en %
		1.1.-30.6.2015	1.1.-30.6.2016	
Nouveaux séjours dans le processus asile	Trimestre	8'714	6'529	-25.1
	Année	12'592	15'243	21.1
Entrées	Trimestre	7'520	5'311	-29.4
	Année	10'728	12'831	19.6
Reprises du séjour	Trimestre	491	483	-1.6
	Année	848	974	14.9
Naissances	Trimestre	703	735	4.6
	Année	1'016	1'438	41.5
Entrées demandes soutien à l'exéc. du renv. SER (reprises incl.)	Trimestre	3'471	3'589	3.4
	Année	6'265	7'060	12.7
Règlements du séjour après octroi de l'asile	Trimestre	1'561	1'604	2.8
	Année	3'451	3'165	-8.3
Règlements du séjour par les cantons	Trimestre	877	919	4.8
	Année	1'557	1'796	15.4
Départs après décision d'asile ou Dublin	Trimestre	2'781	2'659	-4.4
	Année	3'868	5'440	40.6
Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile* et processus soutien à l'exéc. du renvoi	Trimestre	5'427	6'271	15.6
	Année	9'963	11'698	17.4
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	701	750	7.0
	Année	1'145	1'451	26.7
Renvois pays d'origine	Trimestre	997	901	-9.6
	Année	1'851	1'898	2.5
Renvois pays tiers	Trimestre	49	71	44.9
	Année	123	120	-2.4
Renvois pays Dublin	Trimestre	735	744	1.2
	Année	1'255	1'479	17.8
Départs non-contrôlés	Trimestre	1'626	2'359	45.1
	Année	2'866	3'985	39.0
Autres départs	Trimestre	1'319	1'446	9.6
	Année	2'723	2'765	1.5
Débuts obtentions de documents de voyage avec procédure d'asile	Trimestre	735	816	11.0
	Année	1'625	1'551	-4.6
Débuts obtentions de documents de voyage après procédure d'asile	Trimestre	127	118	-7.1
	Année	202	245	21.3
Documents obtenus	Trimestre	457	563	23.2
	Année	947	1'020	7.7
Documents non obtenus	Trimestre	20	54	170.0
	Année	159	74	-53.5
Documents disponibles	Trimestre	116	79	-31.9
	Année	115	195	69.6
Radiations obtention de documents	Trimestre	327	427	30.6
	Année	855	754	-11.8

* Dans les tableaux statistiques officiels, les sorties/départs du processus Asile (durant ou à l'issue de la procédure) seront désormais additionnés avec les sorties/départs après le soutien à l'exécution du renvoi (n'ont pas été indiqués séparément jusqu'en novembre 2013).

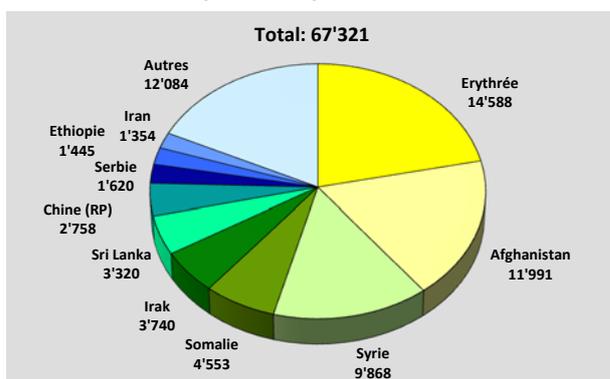
Effectifs



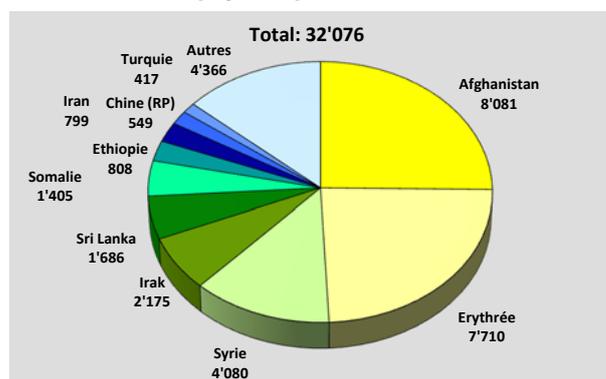
Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) : statuts



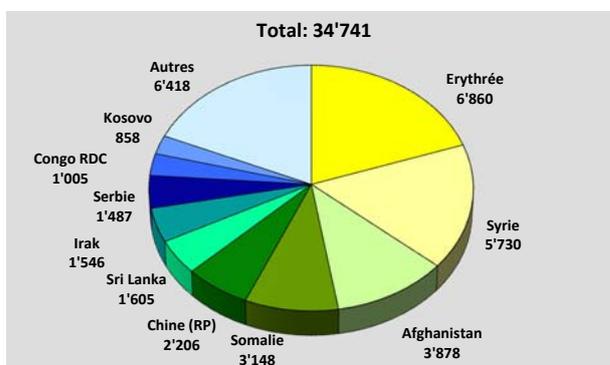
Réfugiés reconnus : pays de provenance



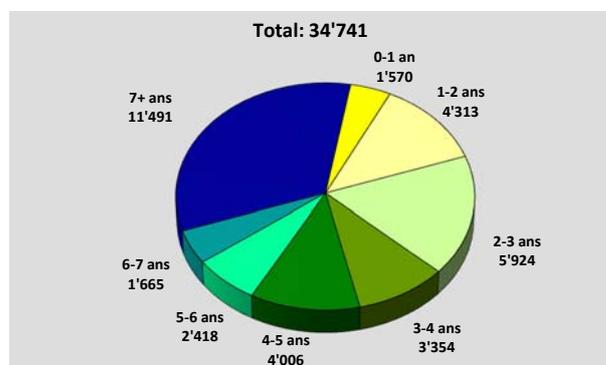
Personnes dans le processus asile en Suisse : pays de provenance



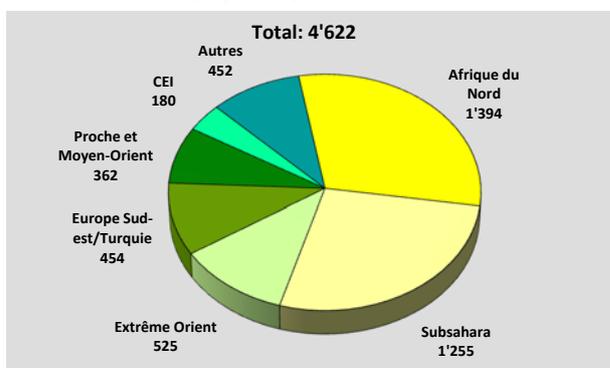
Personnes dans le processus procédure : pays de provenance



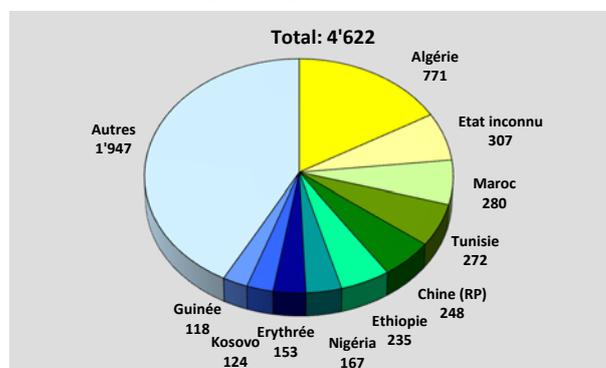
Admissions provisoires : pays de provenance



Admissions provisoires : durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

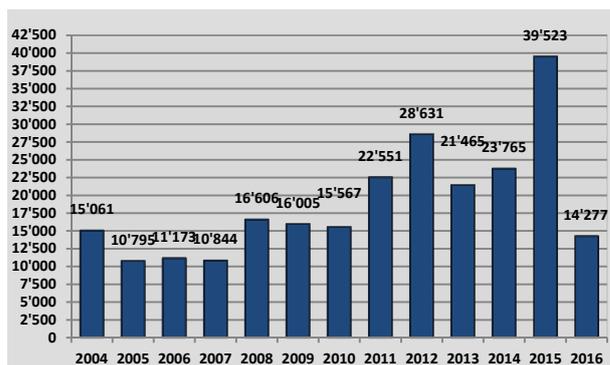


Soutiens à l'exécution du renvoi : régions

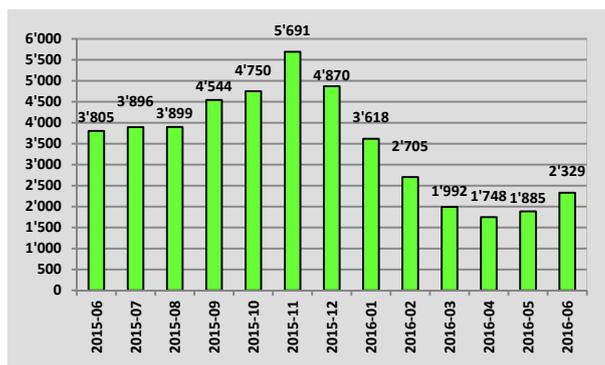


Soutiens à l'exécution du renvoi : pays de provenance

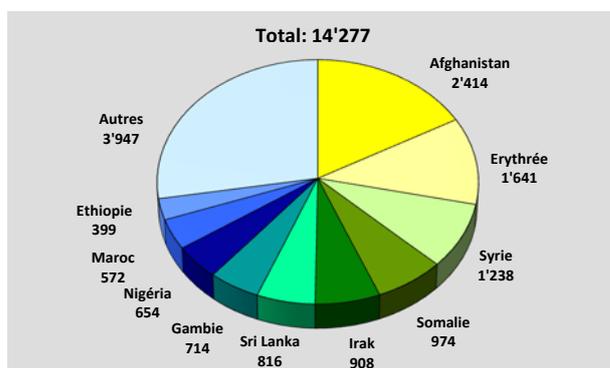
Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

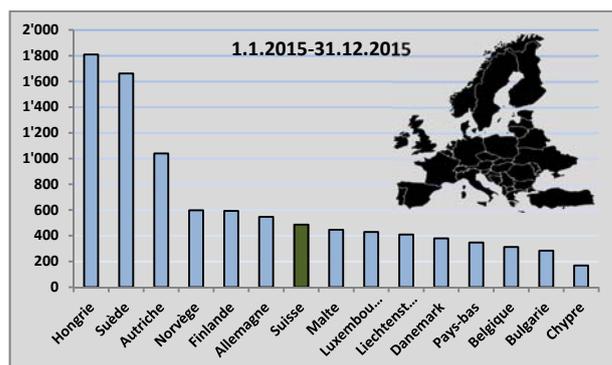


Demandes d'asile : Principaux pays de provenance
1.1. – 30.6.2016

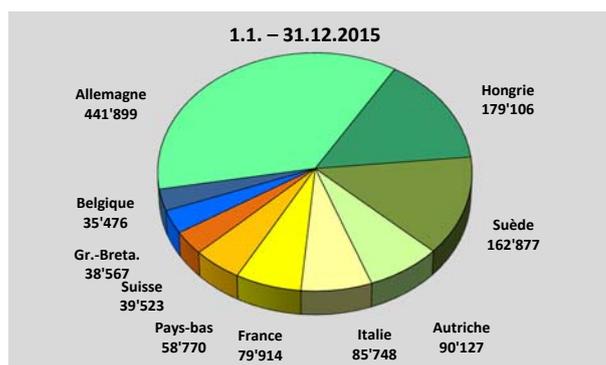
Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 2 ^{ème} trimestre 2016	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à juin 2016	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	1'000	16.8	359	56.0	1'641	11.5	-2'159	-56.8
2	Somalie	614	10.3	254	70.6	974	6.8	328	50.8
3	Afghanistan	373	6.3	-1'668	-81.7	2'414	16.9	1'858	334.2
4	Syrie	365	6.1	-508	-58.2	1'238	8.7	457	58.5
5	Nigéria	353	5.9	52	17.3	654	4.6	220	50.7
6	Sri Lanka	353	5.9	-110	-23.8	816	5.7	-24	-2.9
7	Gambie	352	5.9	-10	-2.8	714	5.0	326	84.0
8	Maroc	285	4.8	-2	-0.7	572	4.0	339	145.5
9	Ethiopie	282	4.7	165	141.0	399	2.8	150	60.2
10	Irak	177	3.0	-554	-75.8	908	6.4	694	324.3
	Autres	1'808	30.3	-331	-15.5	3'947	27.6	215	5.8
	Total	5'962	100.0	-2'353	-28.3	14'277	100.0	2'404	20.2

Demandes d'asile en comparaison internationale

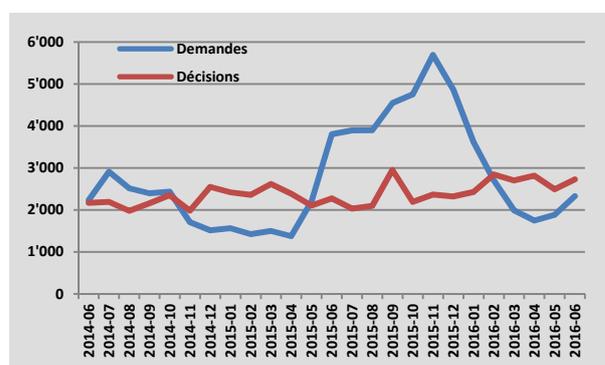


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants (demandes 2015; habitants 6/2015)

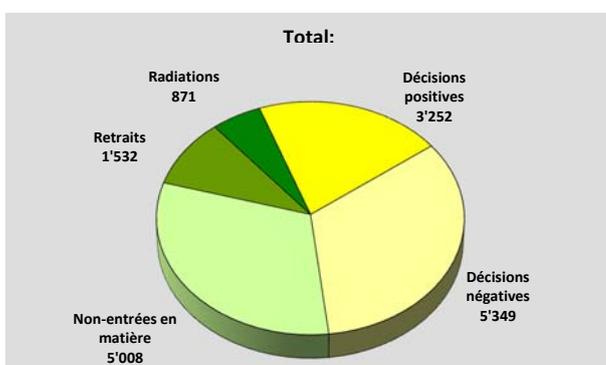


Demandes d'asile dans certains Etats européens

Cas traités en première instance



Evolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance – 1.1. – 30.6.2016

Demandes en suspens et cas traités en première instance

	Règlements 2 ^{ème} trimestre 2016	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à juin 2016	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
Décisions positives	1'594	19.8	-64	-3.9	3'252	20.3	-322	-9.0
taux de reconnaissance (en %)	24.1	-	0.3	-	23.9	-	-4.2	-
Rejets avec AP	1'705	21.2	67	4.1	3'343	20.9	-890	-21.0
Non-entrées en matière avec AP	3	0.0	-4	-57.1	10	0.1	-25	-71.4
taux de protection (en %)	49.8	-	2.5	-	48.5	-	-13.2	-
Rejets sans AP	1'164	14.5	322	38.2	2'006	12.5	93	4.9
Non-entrées en matière sans AP	2'160	26.9	-678	-23.9	4'998	31.2	2'045	69.3
Radiations	1'410	17.5	417	42.0	2'403	15.0	950	65.4
Total	8'036	100.0	60	0.8	16'012	100.0	1'851	13.1
Demandes en suspens	29'255	-	-1'578	-5.1	29'255	-	13'987	91.6

Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 2 ^{ème} trimestre 2016	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à juin 2016	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	945	-9	-0.9	1'899	234	14.1
Révocations et extinctions asile	378	102	37.0	654	224	52.1

Règlements du séjour et sorties

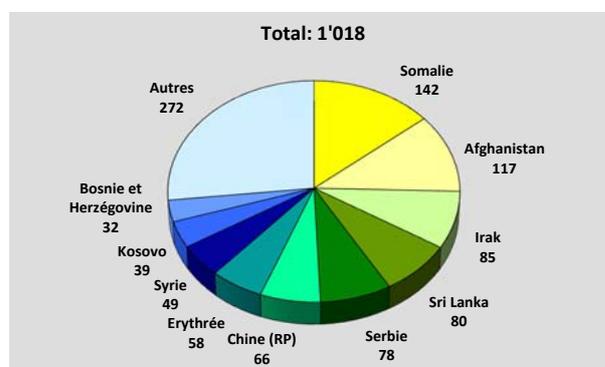
Règlements du séjour

	Règlements 2 ^{ème} trimestre 2016	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2016	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	1'604	43	2.8	3'165	-286	-8.3
Admissions provisoires	1'843	68	3.8	3'618	-974	-21.2
AP LAsi et LEtr	1'246	153	14.0	2'339	-711	-23.3
AP avec qualité de réfugié	597	-85	-12.5	1'279	-263	-17.1
Règlements de police des étrangers ¹⁾	322	33	11.4	611	138	29.2
Règlements cas de rigueur ²⁾	514	16	3.2	1'012	68	7.2
Autres règlements	83	-7	-7.8	173	33	23.6
Total	4'366	153	3.6	8'579	-1'021	-10.6

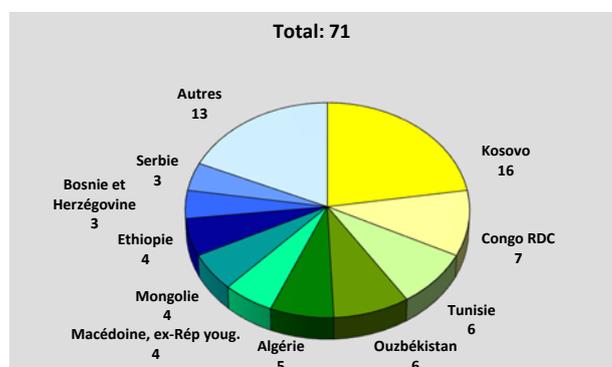
¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

Cas de rigueur



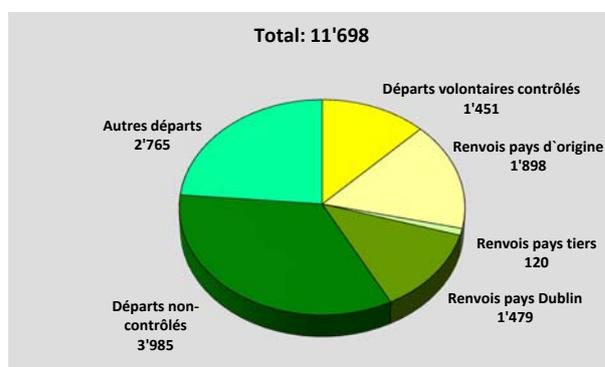
Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr principales nationalités – 1.1. – 30.6.2016



Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi principales nationalités – 1.1. – 30.6.2016

	Règlements 2 ^{ème} trimestre 2016	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2016	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	524	30	6.1	1'018	72	7.6
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	32	-7	-17.9	71	7	10.9
procédure d'asile pendante	0	0	-	0	-8	-100.0
procédure d'asile close	32	-7	-17.9	71	15	26.8
Total	556	23	4.3	1'089	79	7.8

Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien à l'exécution du renvoi SER (asile et étranger)



Sorties LAsi et LEtr – 1.1. – 30.6.2016

Départ et communication de l'exéc. du renvoi (asile et étranger) par nationalité

	Nationalité	Sorties 2 ^{ème} trimestre 2016	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à juin 2016	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Afghanistan	479	7.6	48	11.1	910	7.8	730	405.6
2	Gambie	468	7.5	87	22.8	849	7.3	342	67.5
3	Nigéria	399	6.4	20	5.3	778	6.7	62	8.7
4	Irak	397	6.3	-93	-19.0	887	7.6	731	468.6
5	Algérie	343	5.5	161	88.5	525	4.5	148	39.3
6	Maroc	329	5.2	169	105.6	489	4.2	33	7.2
7	Albanie	271	4.3	-16	-5.6	558	4.8	-192	-25.6
8	Somalie	236	3.8	95	67.4	377	3.2	151	66.8
9	Erythrée	223	3.6	-25	-10.1	471	4.0	197	71.9
10	Serbie	211	3.4	9	4.5	413	3.5	8	2.0
	Autres	2'915	46.5	389	15.4	5'441	46.5	-475	-8.0
	Total	6'271	100.0	844	15.6	11'698	100.0	1'735	17.4

Suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile

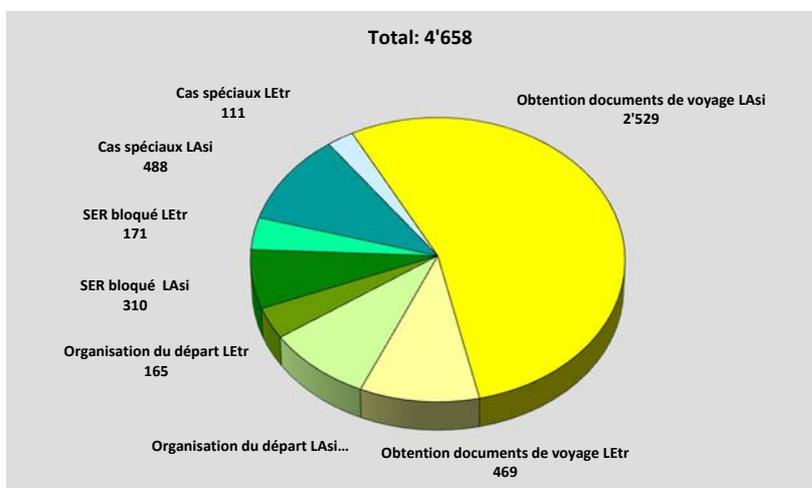
Le présent suivi est, jusqu'à ce que la nouvelle application informatique eRetour soit introduite, publié une fois par an dans le cadre des statistiques trimestrielles. Les données, sur la base desquelles les cantons se réfèrent, ont été préalablement soumises aux cantons pour vérification. Raison pour laquelle la date butoir pour les évaluations était le 30 avril 2016. Le suivi inclut les graphiques et tableaux suivants :

- 1) Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis, par phase
- 2) Proportion des renvois à exécuter dans le domaine de l'asile par rapport à la proportion de requérants d'asile attribués, par canton
- 3) Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels le transfert n'a pas été effectué dans les délais, par canton
- 4) Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis, par pays : effectif total et effectif des personnes relevant du domaine de l'asile

Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis, par phase

Le graphique ci-dessous présente le nombre de personnes dont l'exécution du renvoi est actuellement soutenue, réparties selon les différents stades de la procédure. Sont compris, outre les cas relevant du domaine de l'asile, les cas soumis à la législation sur les étrangers et les cas Dublin. La part des cas relevant du domaine des étrangers diffère d'un canton à l'autre.

Les cas qui sont au stade de l'obtention des documents de voyage font l'objet d'investigations au sujet de la nationalité ou de l'identité. Dans les cas qui en sont au stade de l'organisation du départ, on dispose donc des documents de voyage et un vol a été demandé, voire est déjà réservé. Les cas dans lesquels le soutien à l'exécution du renvoi a été bloqué ou suspendu concernent principalement des personnes qui exécutent une peine ou pour lesquelles un recours par une voie extraordinaire est pendant. Enfin, les cas spéciaux sont essentiellement des cas pour lesquels aucune communication n'a été faite de la part d'un canton concernant l'exécution du renvoi ou le règlement du cas (par ex., départ non contrôlé, exécution d'une peine ou réglementation du droit des étrangers). Dans la majeure partie de ces cas, la Division Retour du SEM a effectué avec succès des recherches portant sur la nationalité ou l'identité.



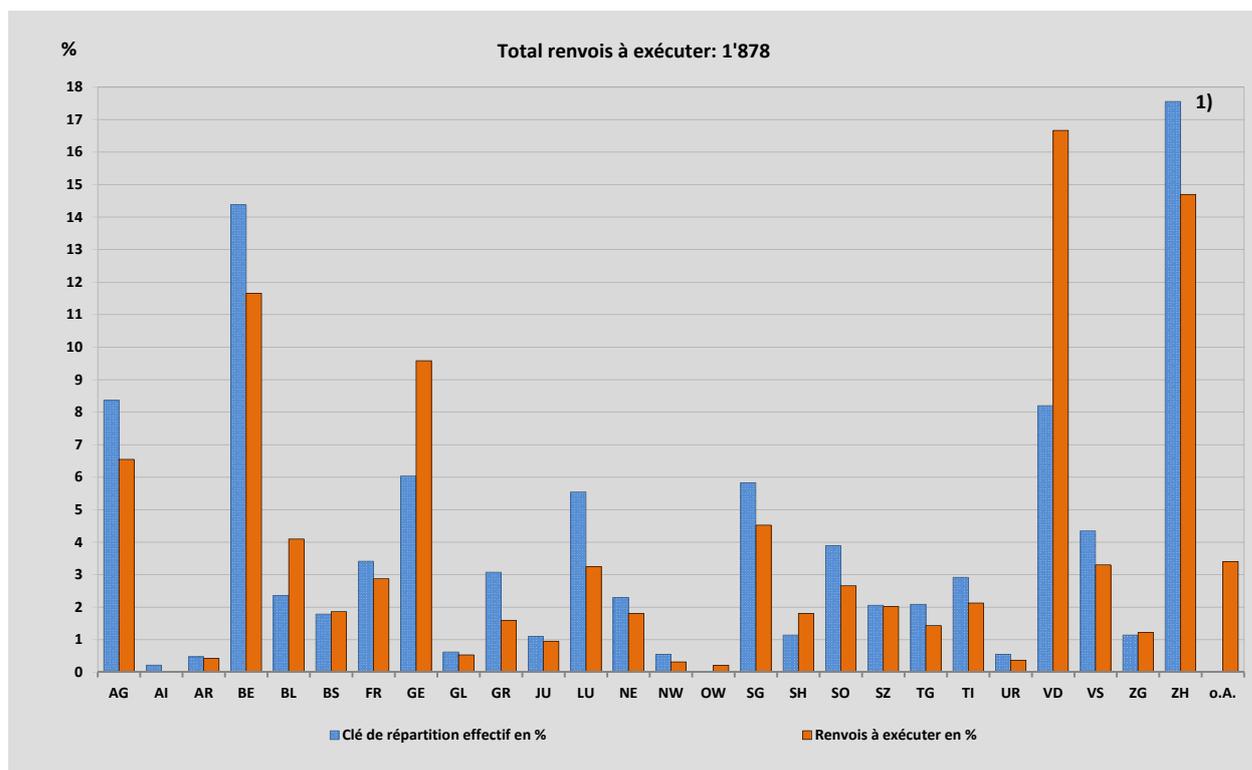
Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi au 30.4.2016

Proportion de renvois à exécuter dans le domaine de l'asile par rapport à la proportion de requérants d'asile attribués, par canton

Les cas dont le renvoi est à exécuter concernent les personnes qui, à l'issue de leur procédure d'asile, ont reçu une décision de renvoi entrée en force et pour lesquelles le canton concerné a déposé auprès du SEM une demande de soutien à l'exécution du renvoi (identification de la personne et obtention d'un document de voyage) ou de réservation de billet d'avion.

Il peut être très difficile d'exécuter le renvoi de requérants dans certains pays de provenance lorsque ces derniers ne coopèrent pas. Sur mandat du Conseil fédéral daté de juin 2012, le DFJP tient une liste de ces Etats, pour lesquels la question du retour doit s'inscrire parmi les intérêts généraux de la politique extérieure de la Suisse. Actuellement, cette liste mentionne l'Algérie, l'Ethiopie, l'Iran, le Maroc et la Mongolie. Les cas concernant ces pays ne sont pas inclus dans les présentes statistiques.

Le travail des cantons dans le domaine de l'exécution des renvois ne peut pas se mesurer au nombre absolu de rapatriements exécutés, l'effectif de requérants d'asile tenus de quitter la Suisse variant d'un canton à l'autre. C'est pourquoi le graphique ci-dessous s'appuie sur une comparaison entre le nombre de cas dont le renvoi est à exécuter et le taux de requérants d'asile momentanément attribués à ce même canton.



Comparaison entre le nombre de renvois à exécuter au 30.4.2016 et le taux de requérants d'asile momentanément attribués aux cantons ²⁾

- 1) Les effets de la phase de test du SEM ont été pris en compte. Les 44 renvois à exécuter venant de la phase de test ont été déduits de l'effectif total.
- 2) Renvois à exécuter : Total effectif des soutiens à l'exécution du renvoi hormis Algérie, Ethiopie, Iran, Maroc et Mongolie (liste des pays « retour », voir texte ci-dessus).

Exemple : En 2016, 8,4 % des requérants d'asile sont attribués au canton AG. Or, au 30 avril 2016, ce canton ne comptabilise que 6.5 % des renvois à exécuter à l'échelle de la Suisse. Sa part des renvois à exécuter est donc inférieure à celle des requérants d'asile qui lui avaient été attribués.

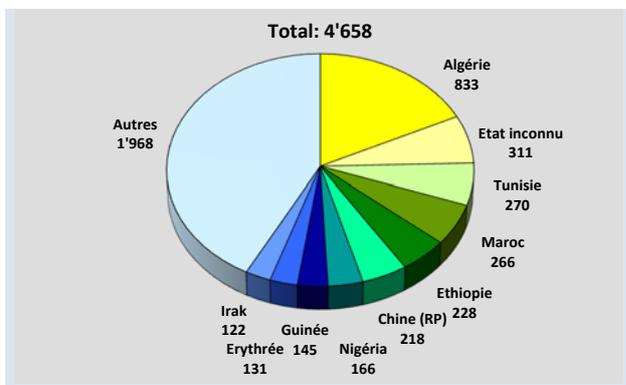
Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels le transfert n'a pas été effectué dans les délais, par canton

Le tableau ci-dessous met en évidence le nombre de décisions de non-entrée en matière (NEM) entrées en force l'année dernière dans le domaine de Dublin et le nombre de transferts dans l'Etat Dublin compétent effectués cette même année. Relevons qu'une NEM peut également donner lieu à un départ non contrôlé ou autre (voir p. 6). C'est pourquoi le nombre de transferts est toujours moins élevé que le nombre de transferts effectifs ; du fait du décalage entre la décision et le transfert, celui-ci peut concerner des cas antérieurs. Par ailleurs, le tableau met en lumière le nombre de cas qui n'ont pas été transférés dans l'Etat Dublin compétent dans les délais par le canton. Lorsque le délai d'un transfert n'est pas respecté et que la personne concernée n'est pas partie de manière non contrôlée, la Suisse est responsable de la demande et doit introduire une procédure d'asile nationale. Ceci entraîne d'importantes répercussions financières.

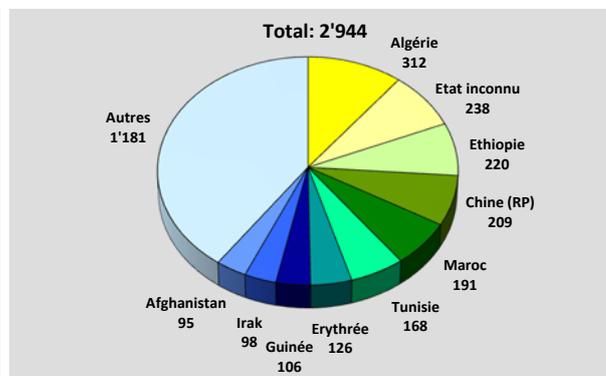
Canton	Nombre de NEM Dublin entrées en force 1.5.2015 – 30.4.2016	Nombre de transferts Dublin out 1.5.2015 – 30.4.2016	Nombre de cas sans transfert dans les délais 1.5.2015 – 30.4.2016	Nombre de cas sans transfert dans les délais 1.5.2014 – 30.4.2015
Appenzell Rh.-ext.	60	17	0	0
Appenzell Rh.-int.	20	5	0	0
Argovie	533	187	1	0
Bâle-Campagne	387	201	2	4
Bâle-Ville	181	65	1	0
Berne	1'105	367	8	9
Fribourg	260	84	5	1
Genève	535	188	27	19
Glaris	34	21	0	0
Grisons	249	120	0	0
Jura	106	31	4	1
Lucerne	418	226	1	0
Neuchâtel	193	34	17	6
Nidwald	44	24	0	0
Obwald	17	6	0	0
Saint-Gall	360	139	0	0
Schaffhouse	81	21	1	0
Schwyz	168	78	0	0
Soleure	276	68	1	0
Tessin	200	120	0	0
Thurgovie	231	89	0	1
Uri	17	7	0	0
Valais	329	94	8	2
Vaud	689	144	140	47
Zoug	86	45	0	0
Zurich	1'354	584	6	3
Pas d'indication	1	58	2	2
Total	7'934	3'023	224	95

Effectif des personnes pour lesquelles un soutien à l'exécution du renvoi a été requis, par pays : effectif total et effectif des personnes relevant du domaine de l'asile

Les deux graphiques ci-dessous montrent de quels Etats proviennent actuellement la plupart des personnes dont l'exécution du renvoi est soutenue (obtention des documents de voyage ou organisation du retour) : le premier regroupe l'ensemble des personnes, alors que le second ne retient que les personnes relevant du domaine de l'asile. Quant au tableau qui suit, il montre l'évolution du nombre de ressortissants des principaux pays de provenance qui relèvent du domaine de l'asile.



Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi au 30.4.2016



Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi après procédure d'asile au 30.4.2016

Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi après procédure d'asile

Nationalité	Nombre de cas au 30.4.2015	Nombre de cas au 30.4.2016	Evolution
Algérie *	380	312	↓
Etat inconnu	281	238	↓
Ethiopie *	159	220	↑
Chine (rép. pop.)	138	209	↑
Maroc *	213	191	↓
Tunisie	232	168	↓
Erythrée	104	126	↑
Guinée	97	106	→
Irak	132	98	↓
Afghanistan	43	95	↑
Autres	1'422	1'181	↓
Total	3'201	2'944	↓

* **bleu** :

Etats dans lesquels l'exécution du renvoi est très difficile (liste des pays « retour »)

Remarques

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel¹⁾.

¹⁾ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>